

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 19 janvier 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H36**

**2021-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINT RETIRÉ

5.4 Octroi de contrat – Location et installation œuvre d'art lumineuse et interactive Chimes – Parc des Éperviers – Autorisation de signature.

ADOPTÉE

**2021-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-01-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 15 décembre 2020, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 15 décembre 2020, tels que présentés.

ADOPTÉE

**2021-01-04 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2020, au montant de **62 617,97 \$**.

ADOPTÉE

**2021-01-05 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2020, au montant de **1 075 002,28 \$**.

ADOPTÉE

**2021-01-06 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2021 :

**QUOTE-PARTS :**

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM): **240 720 \$**
- Autorité régionale de transport métropolitain : **506 339 \$**
- Sûreté du Québec : **2 141 293 \$**

**SERVICES :**

- Régie de l'eau de l'île Perrot : **1 083 156 \$**

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2021-01-07 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2021 :

<b>Comités</b>	<b>Membre</b>	<b>Remplaçant</b>
Services communautaires	Bruno Roy	Jean Fournel
Comité consultatif d'urbanisme	Natalia Pereira	Bruno Roy
Transport Soleil	Bernard Groulx	Natalia Pereira
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	n/a
Comité de démolition	Natalia Pereira Daniel Lauzon Bruno Roy	n/a
Comité ressources humaines	Jean Fournel	n/a
Régie des équipements en loisirs de L'île-Perrot (RELIP)	Daniel Lauzon Jean Fournel	Bruno Roy

-3-

Régie de l'eau de L'Île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Bernard Groulx
Comité environnement	Normand Pigeon Jean Fournel	n/a
Comité sécurité incendie	Normand Pigeon Daniel Lauzon Bernard Groulx	n/a

Que le membre du Conseil ci-après désigné soit nommé maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période suivante :

De janvier à décembre 2021 : Monsieur Normand Pigeon.

ADOPTÉE

2021-01-08

**FOURNITURE DE SERVICES D'UN CABINET DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – APPEL D'OFFRES AD2018-01 – RENOUELEMENT DE CONTRAT ANNÉE 2021**

Considérant qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins 3 et au plus 5 exercices financiers;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2018-11-326 le 13 novembre 2018, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour le mandat de procéder à l'audit des états financiers de la Ville pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2021 et 2022;

Considérant que le Conseil désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 700\$** plus taxes applicables à la firme **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.** pour le mandat de procéder à l'audit des états financiers de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-132-00-413.

ADOPTÉE

2021-01-09

**RÈGLEMENT NO 437-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS RÉSIDENTIELS DANS CERTAINES ZONES – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'autoriser les projets intégrés résidentiels dans certaines zones;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance du 8 septembre 2020;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 15 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon

- 4- et résolu d'adopter le Règlement no **437-55** modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 437 notamment afin d'autoriser les projets intégrés résidentiels dans certaines zones.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2021-01-10** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER UN NOMBRE DE 3 PORTES POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS ET AUGMENTER LE RAPPORT ESPACE BÂTI / TERRAIN MAXIMAL POUR LES ZONES H-123 ET H-145**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 437-57 modifiant le Règlement de zonage no 437, notamment afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H-145.

**2021-01-11** **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER UN NOMBRE DE 3 PORTES POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS ET AUGMENTER LE RAPPORT ESPACE BÂTI / TERRAIN MAXIMAL POUR LES ZONES H-123 ET H-145**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H-145;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une consultation écrite de 15 jours doit être tenue en lieu et place de l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi, tel que requis par l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement **no 437-57** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H-145.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

**2021-01-12** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 NOTAMMENT CONCERNANT LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 440-19 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment concernant la valeur du dépôt exigé lors d'une demande de permis de construction.

2021-01-13 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 NOTAMMENT CONCERNANT LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 440 sur les permis et les certificats est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier, notamment concernant la valeur du dépôt exigé lors d'une demande de permis de construction;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le projet de règlement no 440-19 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment concernant la valeur du dépôt exigé lors d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉE

2021-01-14 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 562-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 562-1 modifiant le règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021, afin de modifier le calendrier prévu des versements pour le paiement des taxes en 4 versements plutôt que 3.

2021-01-15 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 562-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Considérant que le Règlement no 562 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 est entré en vigueur le 22 décembre 2020;

Considérant qu'en raison du contexte actuel de pandémie de coronavirus Covid-19, la situation financière de plusieurs citoyens de la Ville a changé;

Considérant qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. F-2.1), une municipalité peut, par règlement, modifier le calendrier prévu des versements pour le paiement des taxes ou prolonger les délais de ces versements;

Considérant que le Conseil a pris la décision de modifier le calendrier des versements pour prévoir 4 versements plutôt que 3;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 562-1.

**2021-01-16**     **DÉMARRAGE DE PROJETS PTI 2021**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2021;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le Conseil autorise les employés concernés de la Ville à entamer les démarches de financement, demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

Projets	No de projet
Pavage 2021	1007
Élargissement du Boulevard Perrot (secteur Boulevard St-Joseph à la 146 <sup>ème</sup> Avenue)	066
Remplacement de la conduite pluviale Baie Madore	064
Projet de compensation de l'habitat du poisson par l'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette	008
Projet de compensation de l'habitat du poisson par l'aménagement d'un herbier aquatique au Parc des Hérons Bleus	008
Achat de deux camions incendies	071
Achat de deux camions de type pick-up pour services incendie	071

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

**2021-01-17**     **DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – DEMANDES D'AUTORISATIONS – DÉCLARATIONS – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE**

Considérant que la Ville doit procéder au remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-115 le 10 mars 2020, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc. pour les services professionnels reliés au remplacement de cette conduite;

Considérant que pour ce projet, certaines demandes d'autorisations et/ou déclarations doivent être transmises au Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs (MFFP) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de désigner la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** à titre de mandataire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux fins des demandes d'autorisations et/ou déclarations qui doivent être transmises au MFFP et au MELCC et de l'autoriser à signer tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-01-18 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE FRAIE DANS L'ANSE À MAUFFETTE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de services professionnels reliés au projet de compensation de l'habitat du poisson d'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette suite à la stabilisation des talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue.

Considérant que pour ce projet, certaines demandes d'autorisations et/ou déclarations doivent être transmises au Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs (MFFP) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **46 163,58 \$** plus taxes applicables à la firme **Englobe** pour la fourniture de services professionnels reliés au projet de compensation de l'habitat du poisson d'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

De désigner la firme d'ingénierie **Englobe** à titre de mandataire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux fins des demandes d'autorisations et/ou déclarations qui doivent être transmises au MFFP et au MELCC et de l'autoriser à signer tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-01-19 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN HERBIER AQUATIQUE AU PARC DES HÉRONS BLEUS – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de services professionnels reliés au projet de compensation de l'habitat du poisson par l'aménagement d'un herbier aquatique au Parc des hérons bleus.

Considérant que pour ce projet, certaines demandes d'autorisations et/ou déclarations doivent être transmises au Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs (MFFP) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **45 054,69 \$** plus taxes applicables à la firme **Englobe** pour la fourniture de services professionnels reliés au projet de compensation de l'habitat du poisson d'aménagement d'un herbier aquatique au Parc des hérons bleus.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

De désigner la firme d'ingénierie **Englobe** à titre de mandataire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux fins des demandes d'autorisations et/ou déclarations qui doivent être transmises au MFFP et au MELCC et de l'autoriser à signer tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner

-8- plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-01-20 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE PIÈCES – MAINTENANCE GÉNÉRALE POMPE 2 – POSTE DE POMPAGE 8**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-08-278 le 11 août 2020, le Conseil a autorisé une dépense de 14 354 \$ à Pompes JP Inc. pour des travaux de maintenance générale de la pompe 2 au poste de pompage 8 afin d'assurer son bon fonctionnement;

Considérant que dans le cadre du mandat d'entretien général, l'entrepreneur a informé la Ville que plusieurs pièces abimées devaient être remplacées.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser une dépense au montant de **9 358 \$** plus taxes applicables à **Pompes JP Inc.** pour la réparation et le remplacement de pièces dans le cadre des travaux de maintenance générale de la pompe 2 au poste de pompage 8.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-60-700.

ADOPTÉE

**2021-01-21 DÉMARRAGE DE PROJETS PTI 2021**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2021;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil autorise les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

Projets	No de projet
Acquisition d'une génératrice 5000 Watts	PTI 1002
Acquisition et installation des planchers du chalet du Parc des Mésanges	LO-03

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

**2021-01-22 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE 5000 WATTS**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition d'une génératrice 5000 watts qui sera utilisée lors des événements et pour des travaux dans les parcs.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **2 635 \$** plus taxes applicables à l'entreprise **Location Dickie Moore** pour l'acquisition d'une génératrice 5000 watts.

- 9- Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-300.

ADOPTÉE

**2021-01-23 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION REVÊTEMENT DE PLANCHER – RÉFECTION DU CHALET DU PARC DES MÉSANGES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-07-244 le 14 juillet 2020, le Conseil a autorisé une dépense de 95 250\$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet de Parc des Mésanges;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition et l'installation de revêtement de plancher au chalet du Parc des Mésanges.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **9 222,50 \$** plus taxes applicables à **Avantage sport** pour l'acquisition et l'installation de revêtement de plancher au chalet du Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111. Projet no 074.

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – LOCATION ET INSTALLATION ŒUVRE D'ART LUMINEUSE ET INTERACTIVE CHIMES – PARC DES ÉPERVIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Item retiré de l'ordre du jour.

**2021-01-24 OCTROI DE CONTRAT – SCULPTURES SUR GLACE**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition de sculptures sur glaces qui seront installées aux entrées de secteurs de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant approximatif de **10 350 \$** plus taxes applicables à l'entreprise **Sculpture Beauregard** pour l'acquisition de sculptures sur glaces qui seront installées aux entrées de secteurs de la Ville selon le calendrier établi.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-702.

ADOPTÉE

**2021-01-25 OCTROI DE SUBVENTION – COURSE BOUGE BOUGE ÎLE PERROT – ÉVÈNEMENT VIRTUEL**

Considérant que l'événement de course à pied « Bouge Bouge Île Perrot » a dû être annulé en raison de la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 et de la crise sanitaire;

Considérant que Bouge Bouge Île Perrot, représentée par madame Kathy Tremblay, triathlète canadienne et athlète olympique, a organisé une course virtuelle à l'automne 2020.

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

-10-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention de **1 295\$** à **Bouge Bouge Île Perrot** suite à la réalisation de l'évènement virtuel de la course Bouge Bouge l'automne dernier.  
Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2021-01-26**     **OCTROI DE SUBVENTION 2021 – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **500 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot** pour l'année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2021-01-27**     **OCTROI DE SUBVENTION 2021 – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention de **2 200 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour l'année 2021.

D'autoriser une dépense maximale de **2 500\$** pour l'installation d'un WIFI public dans l'enclos patrimonial.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2021-01-28**     **OCTROI DE SUBVENTION – POPOTE ROULANTE – PROGRAMME CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE SOULANGES – RENOUELEMENT DE CONTRAT ANNÉE 2021**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention au montant de **2 862,72\$** au **Centre communautaire des aînés de Soulanges** conformément à l'entente de service pour la popote roulante de Vaudreuil-Soulanges.

-11- Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2021-01-29 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2020 – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **477,50 \$** au **Club de Plongeon de Vaudreuil-Dorion** pour le soutien à l'inscription de 7 plongeurs, résidents de la Ville, pour l'année 2020.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2021-01-30 LETTRE D'ENTENTE NO 2021-01 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – CRÉATION DE POSTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la demande d'abroger le poste d'analyste comptable à la convention collective et de le remplacer par la création d'un poste cadre de trésorière-adjointe a été accepté;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cette modification.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2021-01**.

ADOPTÉE

**2021-01-31 EMBAUCHE DE PERSONNEL – TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Considérant la création d'un nouveau poste cadre de trésorière-adjointe;

Considérant que Madame Julie Périgny occupe actuellement le poste d'analyste comptable et qu'elle rencontre les exigences pour occuper le nouveau poste cadre de trésorière-adjointe.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de procéder à l'embauche de **Madame Julie Périgny** à titre de trésorière-adjointe, poste cadre, rétroactivement au 6 janvier 2021 au salaire et aux conditions entendus et prévus à la lettre d'entente no 2021-01.

Que les dépenses reliées à cette embauche soit puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2021-01-32 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT DU LOT 2 070 095 BOULEVARD PERROT (SECTEUR DE LA 64<sup>E</sup> AVENUE) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Ville et le Promoteur 9358-1973 Québec Inc. pour les travaux municipaux relatifs au développement du lot 2 070 095 sur le Boulevard Perrot (secteur de la 64<sup>e</sup> Avenue).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'entreprise 9358-1973 Québec Inc. pour les travaux municipaux relatifs au développement du lot 2 070 095 sur le Boulevard Perrot (secteur de la 64<sup>e</sup> Avenue).

Que soient exigés du promoteur, avant la signature de cette entente, les documents suivants:

- Un plan de nivellement final des terrains;
- Une étude hydrogéologique du secteur afin de connaître le niveau naturel de la nappe phréatique et connaître l'impact qu'aura la nouvelle rue et le remblai sur la capacité de rétention des eaux pluviales (valider si cela favorisera à inonder le chemin privé de la 68<sup>e</sup> Avenue);
- Un rapport d'un ingénieur forestier établissant des recommandations et mesures d'atténuation d'impact générales notamment quant à la préparation du site préalablement à la construction des infrastructures. Une mise à jour de l'évaluation de la condition des arbres devra être remise au service de l'urbanisme avant l'émission des permis de construction, en fin de chantier, afin d'établir, si requis, des mesures correctives ou de rétablissement additionnelles, de prescrire les méthodes de protection et d'atténuation d'impact appropriées et d'identifier l'ensemble des arbres qui devront être abattus.

ADOPTÉE

**2021-01-33 OCTROI DE CONTRAT – REPRÉSENTATION DE LA VILLE À LA COUR MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2021**

Considérant les besoins de la Ville en matière de représentation à la cour municipale.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **8 000 \$** plus taxes applicables à **Me Mario Charlebois** de la firme **Charlebois Séguin avocats** pour la représentation de la Ville à la cour municipale pour l'année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE

**2021-01-34 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT SERVICES CONTRÔLEUR ANIMALIER – ANNÉE 2021**

Considérant les besoins de la Ville en matière de contrôle animalier sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **350 \$ par mois** plus autres frais et taxes applicables à **Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges** pour des services de contrôle animalier pour l'année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-296-00-434.

ADOPTÉE

**2021-01-35**     **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-11-389, le Conseil a octroyé un contrat au montant maximal de 27 720 \$ plus taxes applicables à Solutia Telecom pour la fourniture de services de téléphonie mobile pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les années 2021, 2022 et 2023;

Considérant que le directeur des services financiers et trésorier a été informé que des tarifs plus avantageux étaient disponibles via le Centre d'acquisition gouvernementale et infrastructures technologiques Québec du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) dont la Ville est membre et par lequel elle est admissible aux prix gouvernementaux pour différents achats de matériel technologique.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **22 358 \$** plus taxes applicables à **Centre de services partagés du Québec / Infrastructures technologiques Québec** pour la fourniture de services de téléphonie mobile pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les années 2021, 2022 et 2023.

Que la Ville devra déboursier la somme de 4 264 \$ au fournisseur Télus pour le rachat des appareils mobiles, incluant le changement de certains appareils.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-131-00-331, 02-132-00-331, 02-141-00-331, 02-311-00-331, 02-415-50-332, 02-491-00-331, 02-611-00-331, 02-655-00-331, 02-711-00-331 et 02-725-50-331.

Que la résolution no 2020-11-389 soit annulée.

ADOPTÉE

**2021-01-36**     **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION PORTAIL CITOYEN ET PLATE-FORME TRANSACTIONNELLE EN LIGNE**

Considérant que la Ville souhaite se doter d'un portail citoyen, incluant une plate-forme transactionnelle en ligne, notamment pour le paiement des demandes de permis municipaux.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat à la firme **PG Solutions Inc.** au montant maximal de **10 695 \$** plus taxes applicables, plus des frais annuels de **2 435 \$** pour l'acquisition et l'installation de ces portail et plate-forme.

Que soit autorisé le paiement d'un montant de **948 \$** plus taxes applicables pour l'acquisition et l'installation du logiciel Transphere, plus des frais annuels de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-100-00-220.

D'autoriser la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

ADOPTÉE

2021-01-37 **OCTROI DE SUBVENTION – FESTIVITÉS DU 350<sup>E</sup> DE LA SEIGNEURIE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que les festivités du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022;

Considérant qu'un comité a été constitué afin de mettre sur pied des actions de communications, de recherches de partenariats et de subventions, d'établir une programmation et de chapeauter des activités variées;

Considérant qu'afin de permettre au comité de mettre en place en certain nombre d'actions préliminaires, une communication officielle a été envoyée aux Villes de l'île en novembre dernier afin d'obtenir un appui financier au démarrage des démarches.

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention de **1 000 \$** au **Comité du 350<sup>e</sup> de l'île Perrot « Mémoire collective »** pour les festivités du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot qui auront lieu en 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-655-00-712.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de décembre 2020 de la Gestion du territoire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-01-38 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h27.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse  
/sb

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*